

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du 09 septembre 2010.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le neuf septembre deux mil dix à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Me BERARD Isabelle, Me LEFRANCOIS Christine, MM CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël , FRANCOIS Thierry, LESUEUR Gérard , PAIN Jacques, SAVAL Gérald , SIMON Marc

Absents excusés : Mr François FORT pouvoir à Mr Philippe DUMAS

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Thierry FRANCOIS

Date de convocation : le jeudi 02 octobre 2010

. Cantine

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à régler le titre 83 du 20 novembre 2009 pour un montant de 339.96 € et le titre 5 du 19 janvier 2010 pour un montant de 209.08 € au SIRP.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à régler ces deux titres.

. Fonds d'aide aux jeunes

Le Conseil Général nous propose de participer au fonds d'aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2009 , ce fonds a aidé 766 jeunes euréliens par des aides alimentaires , à la mobilité ou à la formation sociale .

Le Conseil Municipal considérant qu'il participe au sein de la commune à plusieurs actions d'insertion sociale :

- décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.

. Neige

La commune de Berchères sur vesgre , nous propose de nous associer afin de mettre en place un plan de déneigement commun en utilisant un tracteur de forte puissance et une lame de déneigement. La lame de déneigement serait achetée ensemble.

Le Conseil décide à l'unanimité de s'associer avec la commune de Berchères sur vesgre afin de mettre en place un plan de déneigement et si nécessaire d'acheter une lame en commun.

Monsieur BONTE prendra contact avec Monsieur MOUCHARD de la commune de Berchères afin de mettre en place le tracé de déneigement.

La Commune de St Ouen Marchefroy continuera de saler ou sabler les carrefours ainsi que la descente vers le carrefour des cinq croix.

. Collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques

Nous vous informons que la collecte des objets encombrants sera effectuée dans notre commune et les hameaux, le **jeudi 7 octobre 2010**. La quantité de déchets est limitée à **2 m3 par ménage**.

Il est demandé de **séparer** les **encombrants** des **déchets d'équipements électriques et électroniques** car le ramassage sera effectué par deux camions. Il est demandé que ceux-ci soient sortis la veille en deux tas.

Objets encombrants : meubles divers, sommiers, matelas, salons de jardin en plastique , résidus du bricolage familial, etc ,

Déchets d'équipements électriques et électroniques : petits et gros électroménagers, les outils, les jeux , la téléphonie, l'informatique, l'électronique grand public

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que les déchets issus des activités d'entreprises, d'artisans et de commerçants seront systématiquement refusés

Rappel : pour se rendre à la déchetterie à Anet, il faut impérativement un macaron que vous pouvez retirer à la Mairie.

Les poubelles et pièces détachées telles que roues, couvercle ...,qui auraient été endommagées lors du ramassage peuvent être remplacées par le syndicat, il suffit d'en faire la demande en Mairie.

Déchets non acceptés comme objets encombrants :

Huiles ménagères et lubrifiants automobiles, produits dangereux ou toxiques, batteries, piles, pneus, pots de peinture, bidons de toutes sortes, produits contenant de l'amiante, terre, déblais, gravats, ballons d'eau chaude, pièces mécaniques de gros volume sont à porter directement à la déchetterie de Dreux.

Horaires de la déchetterie à ANET : Lundi Mercredi Vendredi : 14 h à 18 h l'été et 17 h l'hiver

Samedi : toute la journée

. FETES DE FIN D'ANNEE :

Noël :

Les enfants nés entre 2002 et 2008 seront invités à assister au spectacle présenté par la compagnie Ratatouille « Pierrot et la lettre au Père Noël », le jeudi 9 décembre à 19h00 à Berchères sur Vesgre. Le spectacle sera suivi d'un goûter.

Les enfants nés entre 2001 et 1998 pourront assister à une séance de cinéma à Anet.

La date et le film seront précisés ultérieurement.

Repas des Anciens :

Le repas est prévu le dimanche 16 janvier au restaurant l'Avaloir de Bû.

Un bulletin d'inscription sera distribué courant novembre avec le choix possible d'un colis gourmand.

Fête des naissances :

Afin de célébrer les naissances dans notre commune, la mairie souhaite mettre en place chaque année une cérémonie Fête des naissances.

Chaque année un arbre sera planté sur le chemin rural dit « les grands clos » en partant de St Ouen Marchefroy vers Berchères.

Au pied de chaque arbre sera installé un panneau avec les prénoms des enfants nés dans l'année. A cette occasion les mamans recevront un bouquet et les enfants un certificat de parrainage.

Nous espérons ainsi créer un lien affectif entre les Marchaudois et leur environnement.

Une invitation sera distribuée aux familles. La date retenue est le 27 novembre 2010.

. Regroupement pédagogique :

Article 5- Le syndicat est administré par un comité où chaque commune est représentée par deux délégués élus par les conseils municipaux des communes intéressées en application de l'article L 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque commune élit en outre un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un des deux délégués titulaires.

Après lecture de l'article, le Conseil Municipal procède à l'élection de deux délégués et d'un délégué suppléant .

Les deux délégués sont Me Isabelle BERARD et Mr Gérald SAVAL .

Le délégué suppléant est Mr Philippe DUMAS

. Circulation

Il est demandé aux habitants de la rue de Berchères de bien faire attention au stationnement car le car scolaire emprunte ce trajet.

En règle générale , n'oublions pas que nous sommes dans une commune rurale et que des engins agricoles utilisent les rues de notre village tous les jours, donc faisons bien attention pour ne pas gêner leurs déplacements.

. Enfouissement des réseaux sur le tronçon Mairie Lascanne

Monsieur PAIN nous présente les propositions concernant la fourniture et pose de seize lampadaires et d'une lanterne.

INEO : 25 000 € HT

FORCLUM : 23 000 € HT

MAGNY : 15 000 € HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise MAGNY pour un montant de 15 000 € HT.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Mariage

- Le 03 juillet 2010 a été célébré le mariage de Mademoiselle PALDACCI et Monsieur MAITRE

Le Conseil Municipal présente ses vœux sincères aux nouveaux mariés

- Le 31 juillet 2010 a été célébré le mariage de Mademoiselle CHERPAKOVA Maria et Monsieur O'NEILL

Le Conseil Municipal présente ses vœux sincères aux nouveaux mariés

La séance est levée à 23h30 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

